

Service des Agents , Ressources Humaines ou Médecins Généralistes ?

Bienvenue à Paris La Santé, établissement novateur et révolutionnaire qui compte parmi ses ressources humaines des pontes de la médecine !!!

Car ça doit bien être le cas, étant donné qu'elles jugent si les arrêts maladies des agents sont « valables » ou « pas » !

Sur quels principes ? Sur quelles bases ? Quelles études scientifiques ?

Un arrêt au retour des congés annuels ? **JAMAIS**, l'agent est forcément un menteur, un fainéant, un égoïste et autre ! N'est-il pas possible de se blesser ? De tomber malade ? Ou toute autre raisons qui ne regardent QUE l'agent et son médecin !?

Le secret médical est à priori un terme étranger et totalement méconnu de nos encadrants, qui se permettent, sans aucuns fondements juridiques de questionner les agents sur les raisons de leurs absences !
Et en détails s'il vous plaît !

Et surtout, il ne faudrait pas que l'agent ai la mauvaise idée de parler de fatigue morale, émotionnelle ou de « burn-out » car la réponse alors donnée à certains collègues fût encore pire que la question !

« Fatigué ? Mais de quoi ? D'envoyer des promenades ? »

Alors non, Madame la DRH, tous les arrêts ne sont pas des arrêts de complaisance ! Il est impossible de les quantifier, et il est inadmissible de tenter de le faire en imposant des interrogatoires aux agents.

La méthode est déjà douteuse, la « punition » l'est tout autant !

Comment punit-on agent qui met « trop » d'arrêts ? (ou un seul mal placé selon EUX)

Et bien en changeant son rythme de travail, 6 jours sur 7 au travail, plus aucunes nuits, expulsé de leurs brigades, sans dates exactes de retour ect...

Quel beau moyen de remotiver les troupes !! Quelle belle preuve que la vie des agents est oubliée, qu'elle ne compte pas et que l'administration ne voit pas ses agents, mais seulement des chiffres, un rendement.

Sans oublier que cette méthode met les brigades en difficultés, en manque d'agent, et tire sur la corde des agents présents, tout ceci n'est qu'un cercle vicieux sans fin, et les agents sont toujours les seules victimes de ce fonctionnement !

La CGT rappelle qu'il existe des contrôles pour ce genre de situations ! Et qu'il en relève de la médecine et de la sécurité sociale !

La CGT invite tous les agents à se faire accompagner d'un syndicat lors de ces « entretiens » et leurs redit que rien de les obligent à répondre à des questions personnelles et intrusives.

Pour finir, la CGT invite tout à chacun à relire la définition des « ressources humaines » proposé par le site Fonction-ressources-humaines.gouv.fr

« La fonction Ressources humaines a pour mission de faire en sorte que l'organisation dispose du personnel nécessaire à son fonctionnement et que ce personnel fasse de son mieux pour améliorer la performance de l'organisation, tout en s'épanouissant. »